



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 17/2006
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal
de l'exercice 2006, 1ère série**

**Séance de la commission
des finances :**

mercredi 16 août 2006

Vevey, le 22 juin 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1/ *Objet du préavis*

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement du 1^{er} août 2000 du Conseil communal et du règlement du 20 janvier 1988 de la municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une première série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2006.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

2/ *Principes de régularisation des dépassements budgétaires*

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget; en principe, ces préavis seraient déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires seront répartis en trois catégories :
 - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,**
 - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds de régulation d'EtaCom, etc.),**
 - **Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la municipalité.**

- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à :
 - **fin juin**
 - **fin septembre**
 - **fin décembre**
 - **prébouclément (mars-avril)**

3/ Crédit supplémentaire déjà accordé par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2006 comprend un crédit supplémentaire qui a déjà été accordé par le Conseil communal, soit :

- Préavis n° 03/2006 : subvention supplémentaire de fr. 70'700.— pour Montreux-Vevey Tourisme (MVT), au compte n° 130.3658.

4/ Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2006, 1^{ère} série.

Crédits supplémentaires déjà engagés par la municipalité

275 Piscines de Vevey-Corseaux Plage

275.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Budget fr. —.— Crédit supplémentaire fr. 28'000.—

Les travaux d'optimisation commencés en 1995 sur les installations de la piscine de Vevey-Corseaux Plage ont permis d'abaisser la consommation globale d'énergie de 53 %. Le coût de l'énergie a ainsi passé de plus de fr. 180'000.— à fr. 105'000.— par année, ce qui représente une économie cumulée de fr. 615'000.—.

Ces économies ont largement couvert les coûts engagés pour ces différents travaux, parmi lesquels nous pouvons mentionner la pose de 300 m² de panneaux solaires, le remplacement de la production de chaleur et des vitrages du bassin couvert, ainsi que diverses mesures d'optimisation sur le système hydraulique.

Forts de ces résultats, nous nous sommes penchés sur la manière de diminuer la consommation **d'eau potable** qui est utilisée en été pour refroidir les bassins et arroser les pelouses. Cette consommation s'élève à 20'000 m³ par année, pour un coût de fr. 21'000.—.

L'existence d'une station de pompage de l'eau du lac sur la propriété voisine de Nestlé nous a donné l'idée d'utiliser cette eau pour éviter de consommer de l'eau du réseau. Après avoir pris contact avec Nestlé, une étude de faisabilité a été réalisée par un bureau d'ingénieurs et un accord a été obtenu de Nestlé pour la fourniture gratuite de cette eau.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus dans le crédit cadre figurant au plan des investissements et s'élèvent à fr. 220'000.—.

Bien que ces travaux soient prévus plus tard, il serait souhaitable de profiter de la réalisation d'une fouille effectuée actuellement par Nestlé pour poser les tuyaux en attente.

Le coût de l'opération est devisé à fr. 28'000.— pour une longueur de 150 mètres. En effectuant les travaux de pose aujourd'hui, on évite de devoir intervenir une fois le chantier Nestlé terminé, permettant ainsi de réaliser une économie de fr. 20'000.—.

290 Théâtre municipal

290.3141 Entretien courant

Budget fr. 30'000.— Crédit supplémentaire fr. 12'000.—

La direction du théâtre a fait part de son inquiétude concernant la chute de morceaux de plâtre provenant du plafond. Un spectateur a reçu un élément sur la tête, heureusement sans gravité.

Un examen du plafond a montré que la corniche et le sommier étaient fissurés en de nombreux endroits et que le plâtre menaçait de tomber.

Ce phénomène est dû à un léger mouvement de la charpente. La stabilité du bâtiment n'est pas mise en cause. Les travaux de réparation du plafond devront impérativement être effectués pendant la pause estivale, du **9 juillet au 15 août 2006**.

Crédits supplémentaires à engager après l'approbation du Conseil communal

501 Education - Administration

501.3112 Achats de mobilier scolaire

Budget fr. 16'000.— Crédit supplémentaire fr. 8'400.—

Nécessité de remplacer des meubles à dossiers suspendus du secrétariat de l'établissement primaire. En effet, le mobilier utilisé actuellement date de 1978 et sa fabrication "sur mesure" ne permet pas de classer les nouveaux dossiers d'élèves fournis dorénavant par l'Etat.

526 Bâtiments scolaires

526.3141 Entretien courant des bâtiments

Budget fr. 140'000.— Crédit supplémentaire fr. 3'900.—

Le CAS, section Jaman, a installé un pan d'escalade dans les combles du collège 1838. Les combles de ce bâtiment scolaire sont également utilisées par le Corps des cadets, cela depuis la construction du collège.

Des problèmes de cohabitation sont apparus entre les jeunes du CAS et les Cadets. Finalement, les Cadets refusent de reprendre leurs activités tant que le CAS utilisera le pan d'escalade aménagé dans les combles du collège 1838.

Afin de bien séparer les deux groupes utilisateurs des lieux et de régler les problèmes de cohabitation, la municipalité a décidé de faire construire un mur de séparation pour un coût de fr. 3'900.—.

Une autre variante a également été étudiée. Elle consiste à aménager un nouveau pan d'escalade dans les combles du collège du Clos. Le coût total de cet aménagement s'élève à fr. 56'773.—, TVA comprise. Compte tenu de ce coût très élevé, la municipalité a renoncé à cette solution.

526.3141.50 Installation de serrures électroniques dans les collèges

Budget fr. 10'000.— Crédit supplémentaire fr. 30'000.—

Après étude détaillée de l'installation de serrures électroniques sur les portes d'entrée de bâtiments scolaires, il est nécessaire d'équiper quatre portes d'entrée des collèges de la Veveyse, du Clos et du collège 1838 (Sainte-Claire) de moteurs électriques afin que le nouveau système puisse être mis en place de manière efficace.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

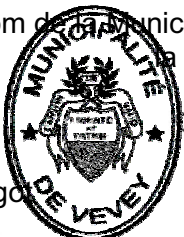
- VU** le préavis n° 17/2006, du 22 juin 2006, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2006, 1ère série,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder à la municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2006, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de fr. 82'300.—.

* * * * *

Au nom de la Municipalité
le Syndic
Dominique Rigoldi



le Secrétaire adj.
D. Croix

Municipal-délégué : M. Pierre-Alain Dupont, municipal